

Le dispositif de trop

« J'appelle **dispositif** tout ce qui a, d'une manière ou d'une autre, la capacité de capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants. » (G. Agemben, Qu'est-ce qu'un dispositif ?, 2006).

Depuis le 17 juillet des milliers de manifestants battent le pavé en France et à l'étranger contre le passe sanitaire. Dans la nuit du 22 au 23 juillet, ce *dispositif* entre dans la loi par un simple amendement gouvernemental présenté le 3 mai lors du débat sur le projet de loi « relatif à la gestion de crise sanitaire » déposé en amont par Castex. C'était le temps où le gouvernement promettait que ce *dispositif* ne s'étendrait pas à la vie quotidienne. Deux mois plus tard, le gouvernement se dédit.

Aujourd'hui, patrons de bar, restaurateurs, employés de cinéma et de théâtre... peuvent connaître l'identité et la date de naissance de leurs clients.

Depuis les attentats de 2015 en France, les gouvernements successifs imposent sans débat des mesures dites « d'exception » qui se prolongent indéfiniment et étendent le pouvoir de la police. Ce *dispositif* technologique, comme avant lui l'attestation de déplacement dérogatoire, porte atteinte à nos libertés fondamentales.

En tant qu'anarchosindicalistes, nous comprenons parfaitement les effets destructeurs de ces lois et de ce *dispositif* :

– sur les salarié.e.s de la santé, du secteur médical, paramédical, mais aussi les ambulanciers et les pompiers. Héros et héroïnes de la nation applaudi.e.s un jour ; ennemi.e.s du peuple le lendemain !

– sur les travailleurs.ses au contact du public mis au pied du mur de présenter un passe en bonne et due forme pour pouvoir continuer à exercer leur métier. Tous et toutes menacé.e.s de mise à pied dès le 1^{er} septembre s'ils/elles résistent aux injonctions du gouvernement.

– pour la « multitude » qui, de par ses contraintes professionnelles, se retrouve obligée chaque jour de se déplacer en transports en commun, de se nourrir dans des lieux de restauration, voire de se loger loin de son domicile, le passe s'impose comme obligatoire.

Le passe sanitaire, enfin, arrive à nous contrôler jusque dans nos vies sociales et privées, et nous oblige, de manière illégale, à la vaccination.

Après l'état d'urgence sanitaire, la loi de sécurité globale, les décrets sur le fichage, le passe sanitaire confirme le traçage de nos vies, particulièrement par le numérique. Au prétexte de « circonstances exceptionnelles », notre société bascule dans le contrôle permanent.

Comment ? Par la police d'abord, dont le budget a augmenté de 325 M d'euros quand celui de l'hôpital public a perdu 900 M d'euros (Projet de loi de finance 2021). Par une partie de la population ensuite, quand un ensemble de professionnel.le.s dont ce n'est pas la fonction, grâce à l'invasion du numérique, se retrouvent sommé.e.s de contrôler leurs clients, sans que l'État débourse un centime, et risquent leur « gagne-pain » en cas de refus de collaborer.

Sans doute Macron espère-t-il profiter d'un effet de sidération pour casser nos solidarités et nous dresser les un.e.s contre les autres. Quelle sera la prochaine étape ?

En complément de ces mesures liberticides, une nouveauté juridique fait son apparition : les salarié.e.s qui ne présenteront pas de passe à leur employeur verront leur contrat suspendu sans revenu !

Ces mesures ne font qu'asseoir la compatibilité du capitalisme et de la société de contrôle. Face à cette nouvelle forme de fascisme, nous appelons jeunes, retraité.e.s, demandeur.ses d'emploi, salarié.e.s, syndiqué.e.s. et non-syndiqué.e.s. à descendre dans la rue et à s'organiser sur leur lieu de travail pour combattre la politique de Macron et son monde.

Nous revendiquons :

- L'abrogation de la loi relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et de la loi de sécurité globale ; et tous les dispositifs de contrôle des populations.
- La levée de tous les brevets.
- Un plan d'investissement dans les services publics de santé.
- L'abandon du projet de réforme de l'assurance chômage et des retraites.

